

Pour améliorer la qualité de notre prestation

Nous vous remercions de bien vouloir renseigner et renvoyer le questionnaire de satisfaction que l'infirmier(e) vous remettra à l'adresse suivante (en utilisant l'enveloppe jointe) :

Pôle Qualité, Gestion des risques et Droits du patient

Hôpitaux Universitaires Paris Ouest
Hôpital Vaugirard - Gabriel-Pallez
10 rue Vaugelas
75015 Paris

Vos réponses sont confidentielles et seront analysées de façon strictement anonyme.

Hôpital européen Georges-Pompidou
20 rue Leblanc - 75015 Paris
Standard : 01 56 09 20 00

Hôpitaux Universitaires Paris Ouest. Site HEGP (AP-HP)
UACA - Pôle communication. V11. Septembre 2014



Hôpital européen Georges-Pompidou

Bienvenue en Unité d'Anesthésie et de Chirurgie Ambulatoires

Unité d'Anesthésie et de Chirurgie Ambulatoires



ASSISTANCE
PUBLIQUE  HÔPITAUX
DE PARIS

Présentation de l'unité d'Anesthésie et de chirurgie ambulatoires (U.A.C.A.)

■ Missions

L'UACA est une structure multidisciplinaire qui permet de réaliser certaines interventions chirurgicales dans le cadre d'une journée, sans passer la nuit à l'hôpital, à condition que l'état de santé des patients corresponde à ce mode de prise en charge.

Cette structure fait l'objet d'une organisation spécifique et adaptée, qui garantit à chaque patient la qualité et la sécurité des soins.

■ Organisation

Les disciplines médico-chirurgicales utilisant la structure de chirurgie ambulatoire sont celles figurant dans la liste dressée ci-après.

Disciplines chirurgicales

- Chirurgie cardio-vasculaire
- Chirurgie générale et digestive
- Chirurgie gynécologique
- Chirurgie orthopédique et traumatologique
- Chirurgie stomatologique
- Chirurgie urologique
- Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique

Disciplines médicales

- Oncologie médicale
- Unité de traitement de la douleur
- Unité de Planning Familial

Unité d'Anesthésie
et de Chirurgie Ambulatoires
2e étage, secteur D
☎ 01 56 09 26 39 (de 9h30 à 17h)
Fax 01 56 09 26 36

L'UACA est ouverte
de 7h30 à 17h30,
du lundi au vendredi inclus,
sauf jours fériés.

Au moindre problème vous pouvez joindre

■ **avant 17h30** : l'unité en téléphonant au 01 56 09 26 32

■ **entre 17h30 et 8h00 le lendemain** :

1) le chirurgien de garde de la spécialité dans laquelle vous avez été opéré(e) ou le poste de soins du service :

- | | |
|-----------------------------------|--|
| - Chirurgie orthopédique | 01 56 09 25 25 |
| - Urgences SOS main | 01 56 09 30 00 |
| - Chirurgie cardio-vasculaire | 01 56 09 22 17 |
| - Chirurgie gynécologique | 01 56 09 20 00
puis demander le poste 16 921 ou le 01 56 09 29 77 |
| - Chirurgie générale et digestive | 01 56 09 24 42 |
| - Chirurgie urologique | 01 56 09 58 30 |
| - Radiothérapie | 01 56 09 28 47 |
| - Chirurgie plastique | 01 56 09 20 22 |

2) le médecin anesthésiste de garde 01 56 09 25 55

3) ou vous faire accompagner au Service des Urgences de l'Hôpital Européen Georges-Pompidou situé au 1er étage, pôle A.

Sauf refus de votre part, l'infirmier(e) vous téléphonera le lendemain matin pour faire le bilan de la première nuit au domicile, ou le lundi matin si vous avez été opéré(e) le vendredi précédent.

Le repas

Une collation vous sera proposée.

Avant votre départ



Vous serez autorisé(e) à quitter l'unité **après l'accord médical signé**

- un compte-rendu opératoire,
- un compte-rendu d'anesthésie,
- une ordonnance pour les antalgiques et les soins locaux,
- un arrêt de travail si nécessaire,
- ainsi que la date du premier rendez-vous post-opératoire vous seront remis.

Pour votre retour à domicile

■ Les retours à domicile s'effectuent **avant 17h30**.

■ Il est possible de faire appel à un taxi conventionné. Assurez-vous auprès de votre mutuelle du remboursement possible des frais de transport.



Pour des raisons de sécurité, vous ne pourrez sortir que si vous êtes **accompagné(e) d'un adulte responsable**. En l'absence de cet accompagnant, vous devez rester à l'hôpital.

■ Coordonnées utiles du service

Accueil-secrétariat de l'U.A.C.A. (de 9h30 à 17h00)

☎ 01 56 09 26 39

📠 01 56 09 26 36

Accueil-secrétariat du Planning Familial

☎ 01 56 09 30 32

☎ 01 56 09 26 36

Coordonnateurs médicaux

Dr Richard Douard ☎ 01 56 09 23 84

Pr Didier Journois ☎ 01 56 09 33 51

Cadre supérieur de santé

Mme Valérie Colas ☎ 01 56 09 32 27

Pool Médico-Administratif (POMA) D

☎ 01 56 09 36 07



Le mode ambulatoire pour l'intervention dont vous devez bénéficier vous a été proposé par votre chirurgien, puis confirmé par le médecin anesthésiste.

A la suite de cette consultation d'anesthésie, vous êtes invité à vous rendre :
au Pool Médico-Administratif (POMA) situé au RDC de l'entrée D, place Albert Cohen.

Pour cela munissez-vous de l'ensemble des pièces justificatives pour réaliser votre **pré-admission** (carte d'assuré social ou carte VITALE, carte de mutuelle et une pièce d'identité)

Cette phase de pré-admission permet de simplifier le circuit des formalités et de limiter le risque de retard le jour de l'intervention.

Si vous prévoyez un retour à domicile en taxi le jour de votre intervention, vous devez vous renseigner auprès de votre caisse d'assurance maladie pour connaître les conditions de prise en charge et la liste des taxis conventionnés. Une réservation du taxi quelques jours avant la date de l'intervention est conseillée.

Pour connaître l'horaire prévisible de votre intervention, vous pouvez contacter notre secrétariat au 01 56 09 26 39.

Un bon de transport vous sera remis sur demande avant votre sortie de l'unité.

La veille de l'intervention

■ Le secrétariat de l'UACA vous contacte

Cet appel est destiné à confirmer votre intervention.

Nous vous indiquerons alors votre heure de rendez-vous.

Pour ne pas perturber le bon déroulement de cette journée, nous vous demandons de respecter strictement votre horaire.

Par ailleurs, il est important de relire la fiche intitulée

«Recommandations pour une anesthésie ambulatoire».

Toutes les consignes portées sur ce document sont à suivre scrupuleusement.

Après l'intervention chirurgicale

Si vous bénéficiez d'une anesthésie générale ou loco-régionale, vous serez conduit(e) en salle de réveil. Vous y resterez pendant toute la durée nécessaire à la surveillance de cette période post-opératoire immédiate. Pour les anesthésies locales pures, le passage en salle de réveil n'est pas justifié.



Votre séjour se poursuivra en salle de repos (salle d'aptitude à la rue), où la continuité de la surveillance et des soins sont assurés par l'infirmier(e)s et l'aide-soignant(e) de l'unité.

En cas d'anesthésie générale ou de loco-régionale, prévoyez une durée de séjour d'environ 6 heures (à partir de l'heure de convocation).

En cas d'anesthésie locale pure, la durée de séjour est de 3 à 4 heures.

A votre arrivée dans l'unité

Vous serez accueilli(e) par l'infirmière de l'unité et par un médecin anesthésiste.

L'infirmière vous conduira au vestiaire et vous remettra une tenue spécifique pour le bloc opératoire (peignoir, chaussons, bonnet).

Vous disposerez d'une cabine afin de retirer la totalité de vos vêtements ainsi que vos prothèses éventuelles (lentilles de contact, dentaires, auditives ou autres).

Vous serez conduit(e) en salle d'attente pré-opératoire pour une durée que nous nous efforçons de limiter, avant votre passage au bloc opératoire.

En salle d'opération



Vous serez pris(e) en charge par le personnel du secteur : infirmier(ère) de bloc opératoire, infirmier(ère) anesthésiste et aide-soignant(e).

Vous remarquerez que la température ambiante est légèrement plus fraîche. Dès votre installation sur la table d'opération, vous serez recouvert(e) d'une couverture chauffante.

Avant l'intervention, vous rencontrerez votre chirurgien qui répondra à vos questions, si besoin.

Le matin de l'intervention

Le

A votre domicile

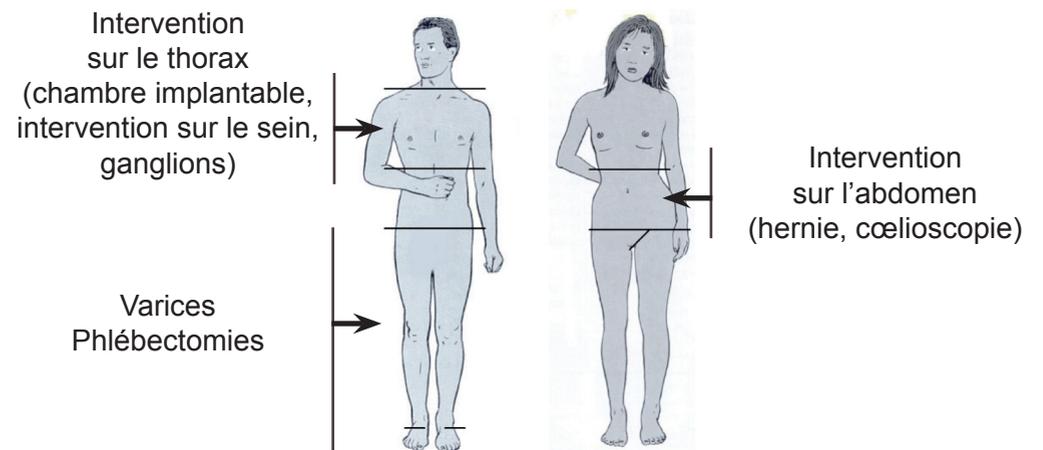
■ La préparation pré-opératoire (c'est-à-dire la douche avec le savon antiseptique, la dépilation et les soins bucco-dentaires) est indispensable avant toute intervention chirurgicale, pour éviter les complications infectieuses post-opératoires.

■ Votre implication au programme qui suit participe à la qualité de votre prise en charge.

■ En cas de non-respect des règles d'hygiène, l'équipe chirurgicale peut décider de reporter votre intervention.

1ère étape : la dépilation

Si vous avez une pilosité **importante** et que vous devez être pris(e) en charge pour une des interventions mentionnées ci-dessous, quelque soit votre sexe, veuillez utiliser une tondeuse, une crème ou de la cire (**pas de rasoir**) pour dépiler la zone définie sur le schéma ci-dessous.



2ème étape : la douche antiseptique

(ne pas prendre de bain)

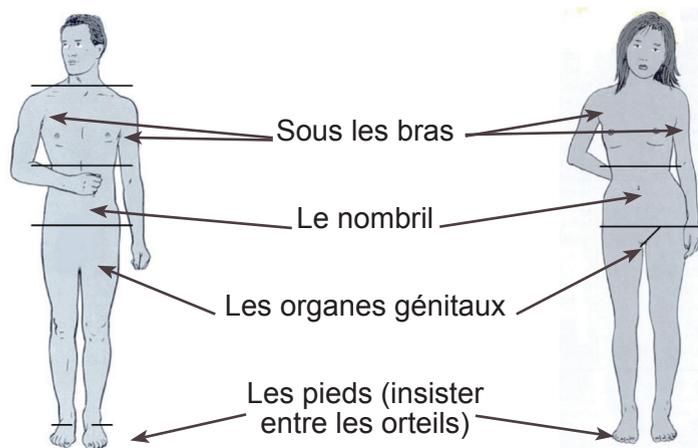
Utilisez pour cette étape le savon antiseptique (Bétadine® Scrub ou Hibiscrub®) prescrit par le médecin anesthésiste lors de la consultation d'anesthésie.

■ Retirer les bijoux, les piercings et le vernis à ongles des mains et des pieds si vous en portez

■ Nettoyer et couper vos ongles de mains et de pieds

■ Laver vos cheveux avec votre shampoing habituel

■ Laver puis rincer tout le corps avec le savon antiseptique : commencer par le haut du corps et terminer par le bas du corps en insistant sur les parties mentionnées sur le schéma ci-dessous :



■ Sécher le corps avec une serviette propre, et revêtir des vêtements propres.

■ Ne pas remettre de vernis à ongles ni de maquillage.



3ème étape : soins bucco-dentaires

Terminer votre toilette par un brossage soigneux des dents.

A l'hôpital

Vous êtes invité(e) à vous présenter directement au niveau de :
l'Unité d'Anesthésie et de Chirurgie Ambulatoires (U.A.C.A.)
au 2ème étage pôle D.



Un parking public et payant (Parc VINCI face à l'hôpital) est à la disposition de votre accompagnant.

Pour votre confort, il vous est conseillé de :

■ porter des vêtements et des chaussures pratiques et confortables,

■ prendre avec vous, si vous le souhaitez, une brosse à dents ou une trousse de maquillage pour votre sortie,

■ prévoir un livre, une revue, un baladeur ou autre pour occuper le temps durant la phase de repos pré et post-opératoire.

Celle-ci peut durer plusieurs heures.

Vous disposerez d'un vestiaire personnalisé pour ranger vos vêtements et effets personnels.

Si vous le souhaitez, vous pourrez déposer quelques objets indispensables (lunettes **dans leur étui**, prothèses) dans une pochette identifiée et scellée qui vous sera restituée en salle de repos (SAR).

Objets autorisés

Effets de linge

Sous-vêtements, bas, collants, chaussettes, 1 tenue de ville (veste, pantalon, chemise, jupe, robe), 1 paire de chaussures, 1 pull, 1 manteau, 1 chapeau, 1 parapluie

Objets divers

1 sac à main, 1 brosse à dents, dentifrice, 1 montre n'excédant pas la somme de 76 Euros.

Il est important de ne pas être en possession de sommes importantes d'argent ou d'objets de valeur.

La loi du 6 juillet 1992 et le décret d'application du 27 mars 1993, relatifs à la protection des biens appartenant aux personnes hospitalisées, limitent la responsabilité des hôpitaux en cas de perte, vol ou dégradation desdits biens aux seuls «objets dont la nature justifie la détention à l'hôpital».